

Marine Impériale.

Conformément aux ordres de Monsieur
le C. Amiral, Chef Maritime.

Il est ordonné à Monsieur de Perabo,
François de Paul, Manuel, Diere, Joseph, Antoine, Roberts, Capitaine
de frégate, Commandant en second le Vaisseau
l'Ulse, de débarquer à compter de ce jour,
et de continuer ses services à terre.

Le présent sera présenté à Monsieur le
Commissaire aux Revues et Armements et
communiqué à l'inspection.

Rochefort, le 16 Décembre 1844.

Le Major Général de la Marine,



De & enregistré
Le Commandant en chef

Enregistré n° 162 342

Chef du Secrétariat

Maunard

Enregistré aux Armements

Enregistré au rôle de l'Ulse
L'Officier d'admin

Le Major Général de la Marine